

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Mardi 02 avril 2024

DATE DE PUBLICATION : Mercredi 17 Avril 2024

Le quinze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 13

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, LEMBERTON Nadine,
Mrs LARGILLIERE Francis, CROSNIER Philippe, VERRIELE Pascal, AURICH-DANNA Serge, ODE
Sylvère,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme ASSELIN Valérie pouvoir à Mme LEMBERTON,
Mr MIGATA Bernard pourvoir à Mr AURICH-DANNA Serge,
Mr ROUQUETTE Jean-Michel pouvoir à Mr VERRIELE Pascal,
Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis,

ETAIENT ABSENTS :

Mme LAQLACH Widianne, Mr MASNADA Bernard

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme BUC Isabel

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, demande de modifier l'ordre du jour du conseil et d'y ajouter comme suit :

- Travaux boulangerie,
- Cimetière,

Le Conseil Municipal :

APPROBATION du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 25 mars 2024 :

Le Conseil Municipal passe au vote:

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ANNEXE DU SERVICE

ASSAINISSEMENT SPANC :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2023 du service assainissement SPANC dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Adopte le budget à l'unanimité des présents et représentés.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT
SPANC :**

Le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation à l'adjoint des finances : Sylvère ODE. Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2023 annexe du service d'assainissement SPANC qui présente un excédent global de 5 288,33 euros en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 5 288,33 €

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT SPANC :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le budget primitif 2024 annexe d'Assainissement SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 288,33 euros en Section d'Exploitation.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2023 du service assainissement dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Adopte le budget à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation à l'adjoint des finances : Sylvère ODE. Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2023 de l'assainissement qui présente un excédent global de 319 519,19 euros, représenté par un excédent de 254 130,96 euros en section d'exploitation et un excédent de 65 388,23 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 254 130,96 €

R 001 65 388,23 €

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le budget primitif 2024 annexe d'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 308 521,32 euros en Section d'Exploitation et à la somme de 90 163,12 euros en Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2023 du budget principal dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Adopte le budget à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE :

Le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation à l'adjoint des finances : Sylvère ODE. Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif principal 2023 dressé par Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire.

Le compte présente un excédent global de 286 334,39 euros représenté par un excédent de 315 079,02 € en section de fonctionnement et un déficit de 28 744,63 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 286 334,39 €

D 001 28 744,63 €

R 1068 28 744,63 €

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024 :

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

Les taux pour l'année 2024 seront :

* Taxe foncière / Bâti (TFB) 44,06 %

* Taxe foncière / Non Bâti (TFNB) 62,73 %

* Taxe d'habitation 15,91 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

AHVOL	50	BIBLIOTHEQUE	350
LA TRUITE DORMELLOISE	50	COMITE DES FETES	600
L'ATELIER	100	LARENA 77	100
CROIX ROUGE	80	A.F.R.FLAGY (centre de loisirs)	1151
ASS.RESISTANCE	40	SYNDICAT DES ECOLES (RPI)	731
ASPHD	300	CALLIPAGES	100
AMICALE POMPIERS VOULX	150	UNION DES MAIRES	204
RENAISSANCE VOULXOISE	200	ADIL	100
JEUNES POMPIERS VOULX	150	CAUE	125
TELETHON	100	AMIF	76
FOYER COLLEGE J.PREVERT	100	AMR 77	115
RESTO DU CŒUR	100		

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention supplémentaire à titre exceptionnelle pour l'année 2024 aux associations suivantes :

COMITE DES FETES 600

LARENA 77 300

Le Conseil Municipal passe au vote pour les subventions :

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

VOTE DU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif principal 2024, qui s'équilibre à la somme de 1 008 486,39 euros en Section de Fonctionnement et à la somme de 197 146,63 euros en Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00
POUR : 12
ABSTENTION : 01

COMPENSATION FINANCIERE SIDEP VALLEE DE L'ORVANNE :

La commune de DORMELLES mettant à disposition du SIDEP de la Vallée de l'Orvanne les moyens matériels (bureau, internet, logiciels informatique, téléphone...) il est décidé une compensation financière de 3 000 euros pour 2024.

ACHAT MATERIEL :

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de la société Jardins Loisirs GAUTHIER concernant l'achat d'une tronçonneuse injection 63cm et d'un souffleur pour un montant de 2 429.30 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'engager cette dépense,

RETIENT le devis proposé par la société Jardins Loisirs GAUTHIER pour un montant de 2 429.30 € TTC,

S'ENGAGE à prévoir cette somme sur le budget 2024,

MANDATE le Maire pour signer tout document à cet effet.

TRAVAUX BOULANGERIE :

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de la société A.T.L.D. concernant la pose et fourniture de 2 groupes (1 vitrine magasin/1 chambre froide) pour un montant de 9 885.84 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'engager cette dépense,

RETIENT le devis proposé par la société A.T.L.D. pour un montant de 9 885.84 € TTC,

S'ENGAGE à prévoir cette somme sur le budget 2024,

MANDATE le Maire pour signer tout document à cet effet.

CIMETIERE :

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de Madame Danielle SYLVESTRE (consultante et formatrice professionnelle) concernant un abonnement annuel au site conseils juridiques funéraire pour un montant de 180 € net de TVA.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'engager cette dépense,

RETIENT le devis proposé par Madame Danielle SYLVESTRE pour un montant de 180 € net de TVA,

S'ENGAGE à prévoir cette somme sur le budget 2024,

MANDATE le Maire pour signer tout document à cet effet.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

- Madame LEMBERTON Nadine demande si un rafraîchissement sera effectué à la salle des fêtes. Monsieur le Maire va réunir la commission travaux pour en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 07.

